



3647736

SIGNALÉ PUIS RETROUVÉ ?

NE PLUS UTILISER !

Dès qu'il est signalé comme perdu ou volé, votre **passport** ou **eID** n'est **plus valable** !

Ne l'utilisez plus si vous le retrouvez. En cas de voyage à l'étranger avec un document signalé, vous risquez en effet d'être bloqué(e) voire rapatrié(e) d'office vers la Belgique.

Ne gâchez pas vos vacances : rendez-vous dans votre commune pour faire détruire le document retrouvé et en demander un nouveau.



00800 2123 2123
+32 2 518 2123



Service public fédéral
Intérieur



Police Fédérale



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

